

Grands principes de droit du patrimoine

ECTS : 2

Volume horaire : 12

Description du contenu de l'enseignement :

I. LES DEFINITIONS : LE PATRIMOINE, LES BIENS

A. Le contenant : le patrimoine

B. Le contenu : les biens

II. LES RAPPORTS ENTRE LES BIENS ET LES PERSONNES

A. La propriété

B. La possession

C. L'acquisition de la propriété

D. La preuve et la protection de la propriété

III. LA PROPRIETE DEMEMBREE

A. La propriété démembrée, créatrice de droits portant sur un seul bien : usufruit et droit réel voisin de l'usufruit

B. La propriété démembrée, créatrice d'un rapport d'interdépendance entre plusieurs biens immobiliers : les servitudes

IV Les propriétés collectives

A. L'indivision

B. La copropriété des immeubles bâtis

Compétence à acquérir :

Connaître les règles du droit des biens

Apprendre à résoudre un cas pratique simple appliquant les règles du droit des biens

Mode de contrôle des connaissances :

Examen individuel écrit